

PLAN STRATÉGIQUE

2019_2023

Mission

L'administration de l'Assemblée assure aux parlementaires les meilleures conditions et les services nécessaires au plein exercice de leurs fonctions. Elle promeut la démocratie et contribue au rayonnement de l'institution en la faisant connaître auprès des citoyennes et citoyens.

Vision

Reconnue pour la haute qualité de ses services, l'administration de l'Assemblée est à l'avant-garde des pratiques parlementaires et administratives et soutient les personnes élues dans leur dialogue avec la population.

Valeurs

L'administration de l'Assemblée souscrit à la déclaration des valeurs de l'administration publique québécoise qui repose sur la compétence, l'impartialité, l'intégrité, la loyauté et le respect. Dans un contexte parlementaire, elle fait aussi siennes les valeurs suivantes :

Neutralité / Ouverture / Excellence / Pérennité

Orientation
01

Un Parlement ouvert




Objectif 1 / Une maison citoyenne qui accueille

/ 1 /  Devenir une destination incontournable

/ 2 / Être partenaire de son milieu


Objectif 2 / Une maison citoyenne qui communique

/ 3 /  Diffuser l'information parlementaire et institutionnelle de manière dynamique

/ 4 / Accroître la divulgation d'information de nature administrative

Objectif 3 / Une maison citoyenne qui favorise la participation

/ 5 /  Promouvoir et encourager la participation citoyenne

/ 6 /  Éduquer à la vie démocratique

Orientation
02

Un Parlement en appui aux élu(e)s de la population




Objectif 4 / Une prestation de services efficace et de haute qualité


/ 7 / Assurer avec efficacité le soutien aux parlementaires

/ 8 / Veiller à l'amélioration continue des outils et des services

Objectif 5 / Un soutien à la connaissance

/ 9 /  Rechercher les meilleures pratiques pour alimenter la réflexion sur le travail parlementaire

/ 10 / Mettre à profit les échanges avec les parlements partenaires au sein des travaux parlementaires


/ 11 /  Bonifier l'offre de formation aux parlementaires et aux membres de leur personnel


Orientation
03

Un Parlement comme milieu de vie





Objectif 6 / Une culture de respect et d'inclusion

/ 12 /  Promouvoir des relations respectueuses et empreintes de civilité


/ 13 /  Valoriser la diversité et la différence sous toutes ses formes

Objectif 7 / Un personnel mobilisé et qualifié

/ 14 /  Mettre en place des pratiques qui suscitent la motivation et l'engagement des personnes

/ 15 /  Miser sur l'expertise du personnel et attirer de nouveaux talents

Objectif 8 / Un environnement de travail actuel

/ 16 /  Favoriser la flexibilité et la mobilité dans les pratiques de travail

/ 17 /  Poursuivre la modernisation de l'environnement de travail


Orientation
04

Un Parlement performant





Objectif 9 / Une gouvernance renforcée

/ 18 / Améliorer la planification et les outils de gestion

/ 19 /  Accroître la prise en compte du développement durable dans les pratiques de l'organisation

Objectif 10 / Une culture de communication et d'apprentissage

/ 20 /  Améliorer les communications internes et la collaboration entre les directions

/ 21 /  Favoriser la veille et les partenariats comme vecteurs d'innovation

Objectif 11 / Une organisation résiliente

/ 22 / Poursuivre le renforcement des mesures de sécurité et de continuité

 = priorité liée au développement durable